



LOI BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME



OBJECTIFS

- **Appliquer** la réglementation concernant la lutte contre le blanchissement dans l'exercice de son métier et connaître les dispositifs de lutte existants

LES DE LA FORMATION

Les formations sont réalisées par des professionnels de l'immobilier. Un volume important de la formation est consacré à la mise en application au sein de l'entreprise. La CCI de l'Oise dispose de conseillers spécialisés pouvant vous accompagner et vous conseiller en entreprise.

PUBLIC

- Aux titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire
- Aux personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- Aux personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

PRÉ-REQUIS

Aucun



PROGRAMME



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- **Formation inter-entreprises**
- **Pédagogie** active favorisant le partage d'expérience
- **Mise en** situation sur des cas pratiques
- Support de cours remis aux stagiaires



DURÉE DE LA FORMATION

- **1 jour soit 7 heures**



DATES ET LIEUX DE FORMATION

- **20 septembre à Beauvais**
- **25 octobre à Compiègne**
- **6 décembre à Nogent**



COÛT DE LA FORMATION

- **300 € net de TVA par stagiaire**



ÉVALUATION

- **Attestation de formation individuelle**

Qu'est-ce que le blanchiment d'argent ?

- « Argent sale » définition
- Origine
- Crimes et délits associés

Comment se matérialise-t-il ?

- Les mécanismes de blanchiment
- Les différentes techniques utilisées

Les dispositifs législatifs existants

- Les moyens légaux de lutte anti-blanchiment
- Évolutions engendrées par la 4ème directive LCB-FT
- Ordonnance du 24 Novembre 2016

Les sanctions en cas de non-respect des lois

- La déclaration de soupçons
- La responsabilité et complicité de blanchiment
- Les sanctions pénales et professionnelles

